

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 4 décembre 2014 à 19h30 à la mairie, au 260 rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Daniel Dumontier |
| - Mario Dufour | - Chantale Pelletier |
| - David Dumont | |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

Résolution #675-2014 :Ordre du jour:

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant tel quel et en laissant l'item «Varia» ouvert:-

ORDRE DU JOUR **ASSEMBLÉE DU 04 DÉCEMBRE 2014**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 novembre 2014
3. Rapport du directeur du service des loisirs
 - a) Souper Noël personnes 3^e Âge
 - b) Noël des enfants
4. Rapport du directeur du service de Sécurité Incendie
 - a) Don : Association des pompiers volontaires
 - b) Partage de gestion des opérations - service incendie St-Jacques-le-Mineur
 - c) MRC-TPI (inspections reprises par le Service de Sécurité incendie)
 - d) Achat ordinateur (bureau officiers)
 - e) Test annuel bonbonne d'air
5. Correspondance
6. Rapport du responsable de l'urbanisme
 - a) Adoption 2^e projet de règlement #289-93 (vente véhicules usagés)
 - b) Adoption du règlement #415-1 (chats)
 - c) Avis de motion règlement #289-94 (zone ca-106)
 - d) Adoption du 1^{er} projet de règlement #289-94 (zone ca-106)
7. Rapport du directeur des travaux publics
8. Comptes à payer
9. Comptes à payer:
 - a) Ponceau rue Poupart (3,089.93\$)
 - b) Pascale Devigne (1,320\$)
 - c) Marie-France Leblanc (1,170\$)
 - d) Centre du pneu Napierville inc. (loisirs) (1,135.95\$)
 - e) Copicom (1,319.30\$)
 - f) Lecorre avocats (Incendie) (1,322.16\$)
 - g) SOLution Solu-NET inc. (1,569.41\$)
 - h) Écho-tech inc. (2,069.55\$)
 - i) Yves Gagnon, paysagiste (2,388.60\$)
 - j) Aqua Data (4,101.74\$)
 - k) Aréo-Feu (Incendie) (5,008.43\$)
 - l) Environor inc. (8,513.90\$)
 - m) Transport Alain Grégoire (2,955.10\$)
 - n) Décors concept (9,747.01\$)

- o) MRC des Jardins-de-Napierville (11,577.75\$)
 - p) Pavages Métropolitain inc. + remb depot soumission (17,245.06\$)
 - q) Équipements Plannord + remb dépôt soumission (166,589.05\$)
 - r) Le Buffet du chef (loisirs) (3,297.48\$)
 - s) Les Équipements Lapierre (5,861.43\$)
10. Travaux publics :
 - a) Achat caissons pour membranes (traitement eau potable) (10,854\$ plus taxes)
 - b) Assainissement des eaux : achat bactocharges et bactotrap
 - c) Réparation transmission véhicule #19 travaux publics
 11. Aide à l'amélioration du réseau routier
 12. Calendrier des sessions du conseil
 13. Liste des personnes endettées envers la municipalité
 14. Administration : Achat fournitures
 15. Avis de motion règlement ordures (taxes 2014)
 16. Avis de motion règlement recyclage (taxes 2014)
 17. Avis de motion règlement SQ (taxes 2014)
 18. Avis de motion règlement taxation terrains vagues desservis
 19. Avis de motion règlement fonds de roulement
 21. Modification service téléphonie
 22. Allocation versée par kilomètre
 23. Office municipal d'habitation : Approbation budget 2015
 24. Formation comité plainte contre le harcèlement
 25. Aréna : quote-part 2015
 26. Cercle de Fermières : tricot graffiti
 27. Achat arbres
 28. Demande de commandite :
 - a) Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville
 - b) Club Âge d'Or
 29. Tarification salle Jean-Laurent Foucault (funérailles)
 30. Retrait subvention aide à des établissements privés non résidentiels lors de construction ou agrandissement d'un bâtiment commercial ou de services
 30. Registre public des déclarations des élus municipaux
 31. Varia : Invitations reçues de :
 32. Public: Période de questions
 33. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

Résolution #676-2014 : Procès-verbal

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2014.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du service des Loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de novembre 2014.

Résolution #677-2014 : Loisirs : Souper personnes 3^e âge

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 5,000 \$ pour l'organisation du souper de Noël des personnes du 3^e âge qui aura lieu le 14 décembre prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #678-2014 : Loisirs : Noël des enfants

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 5,400 \$ pour l'achat de cadeaux pour le Noël des enfants qui aura lieu le 21 décembre prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de novembre 2014.

Résolution#679-2014 :Service de sécurité incendies : Don Association des pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE les pompiers accomplissent beaucoup de bénévolat;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes reconnaissants des services rendus par les pompiers

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de verser à l'Association des pompiers volontaires la somme de 500\$ à titre de don en reconnaissance des services rendus par les pompiers du Service de Sécurité incendie de Napierville/St-Cyprien ainsi que pour tout le bénévolat accompli par ceux-ci durant l'année 2014.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution#680-2014 :Service de sécurité incendies : Partage de gestion des opérations - service incendie St-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT QUE le partage de la gestion des opérations, des achats ainsi que le personnel avec le Service de Sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur pourrait être bénéfique pour tous;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'autoriser le Maire, Monsieur Jacques Délisle et la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau à entamer des discussions relativement à un éventuel partage de gestion, d'opérations et de personnels;

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution#681-2014 :Service de sécurité incendies : MRC-TPI inspections reprises par le Service de Sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers du Service de Sécurité incendie de Napierville/Saint-Cyprien de Napierville ont la compétence nécessaire afin de faire les visites de prévention des catégories risques 2, 3 et 4;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'aviser la MRC des Jardins-de-Napierville que la Municipalité de Napierville lui retire la délégation de compétence en prévention incendie des catégories risques 2, 3 et 4 des immeubles sur son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2015, laquelle sera faite par les pompiers de son Service de Sécurité incendie.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #682-2014 :Service de sécurité incendies : Achat ordinateur (bureau officiers)

CONSIDÉRANT QU'un ordinateur est nécessaire au bureau des officiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de deux soumissions reçues soit celle de Active Data au montant de 2,682.37\$ taxes incluses et celle de Rezocom au montant de 1,615.92\$ taxes incluses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'entériner l'achat d'un ordinateur pour le bureau des officiers auprès de la compagnie Rezocom.

Il est également résolu de payer la facture de Rezocom au montant de 1,615.92\$ taxes incluses pour ledit achat suivant facture numéro 101770;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville et que la moitié de la facture soit payée par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #683-2014 :Service de sécurité incendies : Test annuel bonbonne d'air

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'entériner une dépense de 1,648.40\$ taxes incluses pour les tests annuels sur les bonbonnes d'air;

Il est également résolu de payer la facture de La Boutique du plongeur (triton) ltée au montant de 1,648.40\$ taxes incluses pour lesdits services suivant facture numéro 172246;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville et que la moitié de la facture soit payée par cette dernière.

ADOPTÉE

Correspondance

La directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue :

Correspondance de la **Fédération québécoise des municipalités** concernant le pacte fiscal 2015, une autre concernant les coupures du gouvernement, une autre concernant les coupures du

gouvernement, une autre concernant le développement économique local, une autre concernant le rapport de la commission de révision permanente des programmes, une autre concernant le Rapport Robillard, une autre concernant le projet de loi n° 28, une autre concernant la mise en ligne de foires aux questions liées à l'abolition des CRÉ, une autre concernant le pacte fiscal et la gouvernance de proximité, une autre concernant le projet de loi no 26 pour la récupération des sommes perdues de manière frauduleuse.

Correspondance de **Provencher Urbaniste** concernant le remplacement du règlement Q2, r.6.

Correspondance de la **ville de St-Jean-sur-Richelieu** concernant le budget 2015 pour le transport adapté.

Rapport du mois de septembre et d'octobre du **Refuge A.M.R.**

Correspondance du **ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire** concernant le programme de la bonification des compensations tenant lieu de taxes, une autre concernant le relevé des déclarations des intérêts pécuniaires, une autre concernant le décès de Monsieur Jean Béliveau nous demandant de mettre notre drapeau en berne.

Correspondance d'**Akifer** concernant le nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, une autre pour confirmer l'application de ladite loi.

Correspondance du **Réseau biblio de la Montérégie** concernant son entrée sur les médias sociaux et l'abonnement à distance.

Correspondance du **l'Union des municipalités du Québec** concernant le pacte fiscal 2015, une autre concernant la tournée des régions de la présidente, une autre concernant le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada, une autre concernant l'entente fiscale et financière entre Québec et les municipalités, une autre concernant le projet de loi no 28, une autre concernant la nomination du président du caucus des municipalités de centralité de l'UMQ, une autre concernant la récupération des sommes payées pour les contrats publics.

Demande de don de la **Fondation Santé du Haut-Richelieu-Rouville**.

Lettre de remerciements de la part du **Club FADOQ** de Napierville.

Offre de services d'imagerie aérienne de précision avec drone de **Denicourt arpenteurs-géomètres**.

Correspondance de la **société d'habitation du Québec** concernant la révision budgétaire 2014 ainsi que les états financiers, une autre concernant l'approbation du budget 2015.

Correspondance du **ministère des Transports** concernant une subvention pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau, une autre concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal.

Offre de services du journal **Coup d'œil** pour l'affichage des vœux des fêtes.

Offre de services de la part de **Monsieur Patrick Yergeau**.

Correspondance de **Loisir et Sport Montérégie** concernant le programme de soutien au développement, une autre concernant le programme DEA.

Correspondance de **l'École nationale des pompiers du Québec** concernant les propositions de changements tarifaires.

Correspondance de la **CRÉ Vallée-du-Haut-St-Laurent** concernant l'annulation d'un évènement.
Correspondance de **l'Association des directeurs municipaux du Québec** concernant le rapport de la Commission de révision permanente des programmes.

Correspondance de la **Fédération de l'UPA de la Montérégie** concernant l'annulation du dépôt du projet « Vers une nouvelle vision des bandes riveraines sur le territoire de la Vallée-du-Haut-St-Laurent ».

Lettre de remerciement de La **Marg « Elle » inc.** concernant le don offert.

Correspondance du **Cercle des fermières de Napierville** concernant la pose de tricot graffiti pour souligner leur 100^e anniversaire des Cercles du Québec.

Demande de commandite pour le **Club FADOQ Napierville**.

Demande d'aide financière pour le camp d'été **Stimulation** 2015.

Offre de service de la part de **SIS Progiciel intégré**.

Correspondance du **Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie** concernant le retrait des places en CPE pour les offrir à des garderies commerciales non subventionnées.

Correspondance du **ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** concernant l'indexation des redevances 2015.

Correspondance de **CPE Montérégie** concernant la question du développement des CPE.

Correspondance de la **Mutuelle des municipalités du Québec** concernant une 7^e ristourne.

Invitations reçues des **Collectivités en fleurs** pour participer au Programme des Jardins du Souvenir, de **Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés** à une rencontre sur l'agriculture africaine, de la **CRÉ de la Vallée-du-Haut-St-Laurent** à l'appel de projets pour le programme pour les arts et les lettres, à financer le Fonds vert de la Vallée-du-Haut-St-Laurent, à un déjeuner pour soutenir la concertation, du **C.L.D. des Jardins-de-Napierville** à une conférence de presse pour les Journées horticoles, à une rencontre d'information sur les services offerts par le CLD, du **ministère du Transport du Québec** à répondre à un sondage portant sur l'accessibilité des aménagements piétonniers, de **l'association des chefs en sécurité incendie du Québec** à une conférence sur la gestion du personnel en sécurité incendie, de **Santé Montérégie** à un programme d'exercices de prévention des chutes pour les 65 ans et plus, du **Réseau Biblio de la Montérégie** à une conférence portant sur les réseaux sociaux, de **l'Union des municipalités du Québec** à des conférences portant sur les produits et services offerts, de **Vélo Québec** à se mobiliser contre la coupure du gouvernement pour l'entretien de la Route Verte, de **l'Association féminine d'éducation et d'action sociale** à décréter le 8 décembre journée contre l'intimidation, de la **Fédération de l'UPA de la Montérégie** à contribuer au projet Vers une nouvelle vision des bandes riveraines sur le territoire de la Vallée-du-Haut-St-Laurent, de **Moisson Rive-Sud** à faire un don pour les familles, de **Scouts Canada** à la soirée des promesses scout, de la **Fédération des municipalités du Québec** à une soirée d'information pour les élus municipaux portant sur les droits acquis, une autre de l'Infolettre *Bien entourer* à soumettre un article pour l'édition de janvier 2014 pour le 2 décembre prochain, de la Fondation du Collège de Valleyfield à l'assemblée générale.

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de novembre 2014.

ADOPTÉE

Résolution #684-2014 : Adoption du 2^e projet de règlement 289-93

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'adopter le 2^e projet de règlement numéro 289-93 modifiant le règlement numéro 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue de modifier les dispositions relatives au stationnement et au remisage des véhicules en marge avant pour les usages commerciaux. Ce 2^e projet de règlement se lit comme suit :

2^E PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-93

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289 ET
SES AMENDEMENTS EN VUE DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS
RELATIVES AU STATIONNEMENT
ET AU REMISAGE DES VÉHICULES
EN MARGE AVANT POUR LES
USAGES COMMERCIAUX

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

ATTENDU que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 novembre 2014;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 289-93 modifiant le règlement no. 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue d'ajuster les dispositions relatives au stationnement et au remisage des véhicules en marge avant pour les usages commerciaux**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 L'article 11.5 du règlement de zonage #289 intitulé « Stationnement dans la marge avant » est modifié de la façon suivante afin d'y ajouter le paragraphe d):
11.5 Stationnement dans la marge avant

Dans les zones commerciales, l'aménagement d'aires de stationnement est autorisé dans la marge avant aux conditions suivantes :

- a) *le stationnement doit être agencé de façon à ce que les manœuvres se fassent entièrement sur le terrain et non dans l'emprise de la voie publique; ainsi, il doit être possible d'accéder au stationnement en marche avant et de quitter le stationnement en marche avant;*

- b) la distance minimale entre l'aire de stationnement et l'emprise de la voie publique est établie aux dispositions particulières; ce dégagement minimal obligatoire doit être gazonné et planté d'arbres, d'arbustes ou de fleurs;
- c) la superficie occupée par l'aire de stationnement, incluant ses allées d'accès, ne peut en aucun cas représenter plus de 75% de la superficie totale de la marge avant;
- d) À l'exception d'un terrain dont l'usage principal reconnu par la municipalité fait partie de la classe d'usage F-4, F-5 ou F-6, le stationnement et le remisage d'un véhicule ou d'un équipement énuméré ci-après est prohibé dans la cour avant de tout terrain occupé par un usage des classes d'usages commerciaux» :
- a. Remorque
 - b. Roulotte motorisée
 - c. Tracteur
 - d. Machinerie lourde
 - e. Autobus
 - f. Bateau
 - g. Véhicule et accessoires de véhicule à vendre

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Résolution #685-2014 : Adoption du règlement numéro 415-1

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 415-1 modifiant le règlement numéro 415 intitulé « Règlement concernant les chats », en vue de modifier certaines dispositions. Ce règlement se lit comme suit :

RÈGLEMENT NUMERO 415-1

Règlement modifiant le règlement 415
concernant les chats

ATTENDU que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 6 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 415-1, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 :

L'article 4 du règlement 415 intitulé « NOMBRE DE CHATS » est modifié afin de changer le titre pour « NOMBRE DE CHATS ET STÉRILISATION » et aussi afin d'y ajouter ces paragraphes :

À la date d'entrée en vigueur de ce règlement, un droit acquis peut être obtenu par un propriétaire possédant plus de quatre (4) chats. Le droit acquis est offert seulement sur la vie de chacun des chats et ce droit acquis est perdu lors du décès du chat.

Le droit acquis est seulement obtenu grâce à l'obtention d'une licence et au respect de toutes les conditions émises dans ce règlement.

Le fait d'obtenir un droit acquis sur la vie d'un chat supplémentaire ne soustrait pas le propriétaire de se conformer à l'ensemble des articles de ce présent règlement.

Toute personne ou gardien d'un chat dans les limites de la Municipalité de Napierville doit, dans les 6 mois suivant son acquisition, fournir à la municipalité une preuve de stérilisation.

ARTICLE 2 :

L'article 5 du règlement 415 intitulé « LICENCE » est modifié afin d'y ajouter ces paragraphes :

Un propriétaire n'est pas tenu d'obtenir une licence pour un chat s'il dépose à la municipalité la preuve de l'implantation d'une micro puce par un vétérinaire sur ce dernier.

Le chat doit tout de même être enregistré auprès de la municipalité en suivant la procédure d'enregistrement énoncée dans ce présent règlement.

ARTICLE 3 :

Le deuxième paragraphe de l'article 6 du règlement 415 intitulé « NUISANCES » est modifié de la manière suivante :

Constitue une nuisance et est prohibé la présence d'un chat sur un terrain privé sans le consentement exprès du propriétaire ou de l'occupant du terrain. Un chat doit être en tout temps maintenu sur la propriété du gardien de l'animal, soit à l'intérieur de la résidence ou par laisse à l'extérieur.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE

Résolution #686-2014 : Avis de motion : Règlement de zonage

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donné par Monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 289-94 modifiant le règlement numéro 289 intitulé «Règlement de zonage».

Résolution #687-2014 : Adoption du 1^{er} projet de règlement 289-94

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 289-94 modifiant le règlement numéro 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue de modifier les dispositions relatives à la zone ca.106. Ce 1^{er} projet de règlement se lit comme suit :

1^{ER} PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-94

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289 ET
SES AMENDEMENTS EN VUE DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS
RELATIVES A LA ZONE CA. 106

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

ATTENDU que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 décembre 2014;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 289-94 modifiant le règlement no. 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue d'ajuster les dispositions relatives à la zone Ca.106**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 Le tableau de l'article 11.14 du règlement de zonage #289 intitulé Tableau des dispositions particulières aux zones commerciales Ca, Cb et Cc relatif à la zone Ca. 106 est modifié de la manière suivante:
 - 1° Ajouter les usages F-1 (postes d'essence) et F-3 (lave-autos)
 - 2° La marge avant minimale est réduite à 3.0 mètres au lieu de 13.0 mètres
 - 3° La note « 18 » est ajoutée de la manière suivante pour la zone Ca.106 : « Se référer à l'article 11.16 relativement aux dispositions particulières pour la zone Ca.106 dans le cas d'un projet commercial intégré.
- 4 L'article 11.16 ci-bas du règlement de zonage intitulé Dispositions particulières pour la zone Ca.106 est ajouté au règlement de zonage pour en faire partie intégrante.

11.16 Dispositions particulières à la zone Ca. 106

a) Généralités

Dans la zone d'application, il est possible de réaliser un projet intégré en respectant les dispositions du présent article et de toute autre disposition du présent règlement applicable en l'espèce.

En cas de conflit entre les dispositions de la présente section et toute autre disposition du présent règlement, les dispositions du présent article ont préséance.

b) Définition

Un projet commercial intégré est un projet commercial comprenant plusieurs commerces sur un même terrain, dont l'aménagement s'inscrit dans un plan d'ensemble répondant aux exigences suivantes :

a) l'aménagement d'espaces de stationnement communs ou de voies de circulation privées à plus d'un commerce;

b) l'aménagement d'espaces verts communs à l'ensemble du projet et intégrés aux espaces publics;

c) Usages autorisés

Les usages autorisés par la grille des spécifications dans la zone d'application sont les seuls permis pour un projet intégré.

d) Normes d'implantation

a) Marge avant

La marge avant minimale doit respecter la marge avant minimale prescrite à la grille des spécifications.

b) Marge d'isolement

Les marges d'isolement minimales applicables aux bâtiments sont indiquées au tableau ci-contre:

Marge d'isolement minimum par rapport à un(e) :	
Allée de circulation	1,0 mètres
Un autre groupe de bâtiments	10,0 mètres
Bâtiment de 1 ou 2 étages	4 mètres
Sentier piétonnier, piste cyclable	4,5 mètres
Zone résidentielle ou bâtiment résidentiel	12,0 mètres

e) Aménagement paysager

Toute portion de terrain située en bordure de toute rue publique doit être gazonnée sur une profondeur minimum de 1,5 mètre.

L'aménagement de terrain, à l'intérieur d'un projet intégré, doit être réalisé immédiatement après la fin de chacune des phases du projet prise individuellement.

f) Stationnement

Un projet commercial intégré doit respecter toute disposition applicable à cet effet du présent règlement.

g) Architecture

Les bâtiments compris à l'intérieur d'un projet commercial intégré doivent partager des composantes architecturales.

h) Règles particulières

Dans le cadre d'un projet intégré, les dispositions suivantes ne s'appliquent pas :

- a) l'obligation d'un seul usage principal par terrain;
- b) l'obligation pour une construction commerciale d'être adjacente à une voie publique;
- c) les différentes marges latérales et arrières à respecter pour la zone
- d) le pourcentage d'occupation maximale d'un terrain.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Rapport du directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de novembre 2014.

Résolution #688-2014 : Comptes à payer : Municipalité

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois de décembre 2014 au montant de 34,976.73\$.

ADOPTÉE

Résolution #689-2014 : Comptes à payer : Municipalité

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la Municipalité du mois de décembre 2014 au montant de 20,395.28\$ représentant le salaire du maire et des conseillers.

ADOPTÉE

Résolution #690-2014 : Comptes à payer : Bibliothèque

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la bibliothèque du mois de décembre 2014 au montant de 2,254.20\$.

ADOPTÉE

Résolution #691-2014 : Comptes à payer : Loisirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour les loisirs du mois de décembre 2014 au montant de 6,582.78\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h41 car sa conjointe est une employée administrative.

Résolution #692-2014 : Comptes payés : Municipalité

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la Municipalité pour le mois de novembre 2014 au montant de 109,547.76\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h42.

Résolution #693-2014 : Comptes payés : Bibliothèque

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la bibliothèque pour le mois de novembre 2014 au montant de 1,285.31\$.

ADOPTÉE

Résolution #694-2014 : Comptes payés : Loisirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour les loisirs pour le mois de novembre 2014 au montant de 6,491.23\$.

ADOPTÉE

Résolution #695-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de décembre 2014 pour le service de Sécurité incendies au montant de 5,024.55\$.

ADOPTÉE

Résolution #696-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois décembre 2014 pour le service de Sécurité incendies, soit les salaires des pompiers du mois de novembre 2014 et la paie de vacances au montant total de 27,660.94\$.

ADOPTÉE

Résolution #697-2014 : Comptes payés : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour le service de Sécurité incendies pour le mois de novembre 2014 au montant de 1,764.60\$.

ADOPTÉE

Résolution #697 - 1 -2014 : Comptes à payer : Ponceau rue Poupart

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer les factures en lien avec le remplacement du ponceau sur la rue Poupart au montant total de 3,089.93\$ suivant liste soumise à cet effet.

Il est également résolu d'approprier à même ses règlements d'emprunt numéro 411 et 411-1 le montant requis aux fins de ces achats et travaux.

ADOPTÉE

Résolution #698-2014 : Comptes à payer : Pascale Devigne (Loisirs)

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Pascale Devigne» au montant de 1,320\$ pour l'enseignement de cours de yoga pour la période du 3 novembre au 30 novembre 2014 suivant feuille de temps en date du 1^{er} décembre 2014.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #699-2014 : Comptes à payer : Marie-France Leblanc (Loisirs)

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Marie-France Leblanc» au montant de 1,170\$ pour l'enseignement de différents cours de mise en forme pour la période du 3 novembre au 30 novembre 2014 suivant feuille de temps en date du 1^{er} décembre 2014.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #700-2014 : Comptes à payer : Centre du pneu Napierville (Loisirs)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de « Centre du pneu Napierville » au montant de 1,135.95\$ pour l'achat de pneus pour le véhicule des loisirs suivant facture numéro 13517.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #701-2014 : Comptes à payer : Copicom

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Copicom » au montant de 1,319.30\$ à titre de frais de copie pour la période du 10 octobre 2014 au 9 novembre 2014 suivant facture numéro 55Q1050582.

ADOPTÉE

Résolution #702-2014 : Comptes à payer : Lecorre avocats

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Lecorre, avocats » au montant de 1,322.16\$ à titre d'honoraires professionnels suivant facture numéro 38617.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #703-2014 : Comptes à payer : Solutio Solu-NET inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Solutio Solu-NET inc. » au montant de 1,569.41\$ pour l'entretien de centre communautaire du 30 octobre 2014 au 18 novembre 2014 suivant facture numéro 793.

ADOPTÉE

Résolution #704-2014 : Comptes à payer : Écho-tech inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Écho-tech inc. » au montant de 2,069.55\$ pour deux prélèvements de boues aux étangs no 1 et 2 suivant facture numéro 76-2014.

ADOPTÉE

Résolution #705-2014 : Comptes à payer : Yves Gagnon, paysagiste

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de « Yves Gagnon, paysagiste » au montant de 2,388.60\$ pour la plantation d'arbres sur divers terrains municipaux suivant facture numéro 521876.

ADOPTÉE

Résolution #706-2014 : Comptes à payer : Aqua Data

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « Aqua Data » au montant de 4,101.74\$ pour l'inspection de 154 bornes d'incendie suivant facture numéro 14906.

Il est également résolu de refacturer 3 inspections à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et 3 inspections à la Raffinerie de Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #707-2014 : Comptes à payer : Aréo-Feu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de « Aréo-Feu » au montant de 5,008.43\$ pour l'achat d'une piscine portative, d'un étrangleur à boyau, d'un moniteur portatif et d'une lace suivant facture numéro 240226.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #708-2014 : Comptes à payer : Environnor inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « Environnor inc. » au montant de 8,513.90\$ pour l'achat de produit ENV24P10 pour l'usine de filtration de l'eau potable suivant facture numéro DK1230.

ADOPTÉE

Résolution #709-2014 : Comptes à payer : Transport Alain Grégoire inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « Transport Alain Grégoire inc. » au montant de 2,955.10\$ pour la location d'un camion 10 roues, le dépôt de béton, l'achat de terre et de pierre suivant facture numéro 474.

ADOPTÉE

Résolution #710-2014 : Comptes à payer : Décors Concept

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « Décors Concept » au montant de 9,747.01\$ pour la décoration des édifices municipaux suivant facture numéro 6.

Il est également résolu que le tiers du montant facturé pour la décoration de la bibliothèque soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu qu'un montant de 1,000\$ soit facturé au CLD.

ADOPTÉE

Résolution #711-2014 : Comptes à payer : MRC des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «MRC des Jardins-de-Napierville» au montant de 11,577.75\$ représentant la répartition du service de prévention pour la période du 4 août au 31 octobre 2014 suivant facture numéro 3573.

ADOPTÉE

Résolution #712-2014 : Comptes à payer : Pavages Métropolitain inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Pavages Métropolitain» au montant de 15,836.38\$ pour la construction de bordure dans le stationnement à l'arrière du CLD suivant facture numéro 246.

Il est également résolu de rembourser le dépôt de soumission au montant de 1,408.68\$.

ADOPTÉE

Résolution #713-2014 : Comptes à payer : Équipements Plannord

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « Équipements Plannord » au montant de 156,589.05\$ pour l'achat de la chenillette à trottoirs 2015 suivant facture en date du 12 novembre 2014.

Il est également résolu qu'un montant de 63,782.66\$ soit pris à même la réserve des travaux publics.

Il est également résolu de rembourser le dépôt de soumission au montant de 10,000\$.

ADOPTÉE

Résolution #714-2014 : Comptes à payer : Le Buffet du chef (Loisirs)

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer les factures de « Le Buffet du chef (Loisirs) » au montant total de 3,297.48\$ pour le repas lors de la soirée des bénévoles qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2014 et le repas lors de la soirée dansante qui a lieu le 22 novembre 2014 suivant factures numéros 3245 et 3280.

Il est également résolu que le tiers de ces factures soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #715-2014 : Comptes à payer : Les Équipements Lapierre

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de « Les Équipements Lapierre » au montant de 5,861.43\$ pour l'achat 2 baril de flocon pour le traitement de l'eau potable suivant facture numéro 225828.

ADOPTÉE

Résolution #716-2014 : Achat caissons pour membranes (traitement de l'eau potable)

CONSIDÉRANT QUE l'achat de caissons pour les membranes pour le traitement de l'eau potable permet de les protéger et d'ainsi prolonger leur durée de vie;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Équipements Lapierre a transmis une soumission au montant de 10,854.00\$ plus les taxes pour l'achat de 54 caissons de remisage;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter l'offre de Les Équipements Lapierre ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

Résolution #717-2014 : Assainissement des eaux : Achat de bactocharges et bactotrap pour traitement choc

CONSIDÉRANT QUE la firme Nuvac est spécialisée dans les produits de traitement par bio stimulation pour digérer la matière organique à l'aide de bactéries conçues à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'une première intervention a été réalisé à l'usine d'épuration pour contrôler le volume de boues des étangs et réduire le taux de phosphore;

CONSIDÉRANT QUE le traitement doit être étendu à travers le réseau d'égout sanitaire pour permettre de contrôler à long terme la digestion des boues;

CONSIDÉRANT QUE le traitement couvrira l'année 2015 et qu'une nouvelle lecture du voile de boues sera réalisée à l'automne 2015;

CONSIDÉRANT QUE les effets anticipés pourront prolonger dans les temps, l'obligation de vidanger les étangs, réduisant ainsi substantiellement les coûts de disposition et l'apport de produits chimiques pour contrer le phosphore;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la compagnie Nuvac Eco-science pour l'achat de bactocharges et bactotrap au montant de 10,085\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

Résolution #718-2014 : Réparation transmission véhicule #19 travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la transmission du véhicule #19 du Service des travaux publics se doit d'être réparée;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'entériner une dépense approximative de 2,500\$ auprès de la compagnie Matech pour la réparation du véhicule #19 du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

Résolution #719-2014 : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, soit la rue Patenaude, pour un montant subventionné de 14,538\$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

Résolution #720-2014 : Calendrier des sessions du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Napierville pour l'année 2015 et que ces séances se tiendront le jeudi et débuteront à 19h30, à savoir :

Janvier 2015	8 janvier 2015
Février 2015	5 février 2015
Mars 2015	12 mars 2015
Avril 2015	2 avril 2015
Mai 2015	7 mai 2015
Juin 2015	4 juin 2015
Juillet 2015	2 juillet 2015
Août 2015	13 août 2015
Septembre 2015	3 septembre 2015
Octobre 2015	1 octobre 2015
Novembre 2015	5 novembre 2015
Décembre 2015	3 décembre 2015

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément au code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Résolution #721-2014 Liste des taxes en retard

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé la liste des contribuables dont l'endettement est passée dû pour les taxes municipales.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder à la vente des immeubles par défaut de paiement de taxes par l'entremise de la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville conformément à l'article 1022 du Code municipal.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à transmettre à la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, les comptes dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales, soit les adresses suivantes : 473 rue St-Alexandre, 227 rue Patenaude, 240 rue St-Henri, 214 rue St-Martin, 173 rue St-Jacques, 246 rue St-Nicolas, 281 rue St-François, 269 Boul. Bourgeois afin que la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

Résolution #722-2014 : Administration : Achat fournitures

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'autoriser la directrice Générale à procéder à une dépense approximative de 2,000\$ pour l'achat de différents formulaires (comptes de taxes, enveloppes, reçus, relevés de salaires, etc.).

ADOPTÉE

Résolution #723-2014 : Avis de motion : Modification du règlement 285 relatif à l'enlèvement des déchets solides.

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 285 relatif à l'enlèvement des déchets solides.

Résolution #724-2014 : Avis de motion : Modification du règlement 311 relatif à la cueillette des produits recyclables.

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 311 relatif à la cueillette des produits recyclables.

Résolution #725-2014 : Avis de motion : Modification du règlement 341 concernant le taux de taxe pour le service de la police

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 341-concernant le taux de taxe pour le service de la police.

Résolution #726-2014 : Avis de motion : Adoption d'un règlement concernant la taxation des terrains vagues desservis

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 341-concernant la taxation des terrains vagues desservis.

Résolution #727-2014 : Avis de motion : Adoption d'un règlement pour la création d'un fonds de roulement

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement pour la création d'un fonds de roulement.

Résolution #728-2014 : Modification service téléphonique

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Axion a présenté une proposition à la Municipalité relativement au service de téléphonie;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel, Bell Canada, a été approché afin de réviser ces taux;

CONSIDÉRANT QUE suite aux deux propositions la compagnie Axion permet d'économiser considérablement sur le service de téléphonie;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser la Directrice générale à demander le transfert des services de téléphonie avec le fournisseur Axion.

ADOPTÉE

Résolution #729-2014 : Allocation versée par kilomètre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité verse une compensation financière pour l'utilisation d'un véhicule personnel à 0.40\$ du kilomètre lors de déplacement pour des réunions ou formations se situant à l'extérieur des municipalités des Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT la communication reçue de Revenu Québec par laquelle le taux par kilomètre jugé raisonnable se situe à 0.54\$ du kilomètre;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de verser une allocation pour l'utilisation d'un véhicule personnel à 0.50\$ du kilomètre lors de déplacement à l'extérieur des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville pour des réunions ou des formations;

ADOPTÉE

Résolution #730-2014 : OMH : Approbation budget 2015

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a produit un rapport d'approbation du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation en date du 13 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a une révision des états financiers 2013 en date du 29 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux autres révisions des prévisions budgétaires 2014 en date du 29 octobre et 4 novembre 2014;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter la révision des états financiers 2013, les révisions des prévisions budgétaires 2014 et le budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #731-2014 : Formation comité plainte contre le harcèlement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une politique relative au harcèlement suivant résolution #668-2014 en date du 6 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité relativement à la réception de ces plaintes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement que le comité sur le harcèlement sera formée de la Directrice Générale ou de la Directrice générale adjointe accompagnée d'un membre du conseil assigné au département d'où provient la plainte ainsi qu'un second membre du conseil non assigné à ce département.

ADOPTÉE

Résolution #732-2014 : Aréna : quote-part 2015

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu avec les représentants du Centre sportif régional Louis-Cyr et le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en 2015 le système de réfrigération devra être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la vétusté du système de refroidissement exige son remplacement dès le printemps 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement engendre des sommes importantes les plaçant dans une situation précaire;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage artistique et le club de hockey mineur sont déjà dans une situation précaire dû à la baisse d'inscription causé par l'augmentation des coûts provenant particulièrement à la location de glace;

CONSIDÉRANT QUE toutes municipalités environnantes, clientèle du Centre sportif régional Louis-Cyr ont été rencontrées afin de leur demander une participation financière au prorata de leur population en tenant compte de la distance à parcourir afin de profiter des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour la Municipalité de Napierville a été établie à 30,066\$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2015 ce montant pourrait être différent advenant l'attribution d'une subvention, le début des versements de l'emprunt et le début du nouveau tarif de location de glace;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'octroyer le coût au prorata décrit ci-dessus pour un montant maximal de 30,066\$ au centre Sportif représentant la participation de la Municipalité de Napierville au remplacement des infrastructures ainsi qu'à la location de glace pour l'année 2015 le tout, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Résolution #733-2014 : Cercle de Fermières – tricot graffiti

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières sont une Association de femmes vouées à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille ainsi qu'à la transmission du patrimoine culturel et artisanal;

CONSIDÉRANT QU'en 2015 les Cercles de Fermières fêteront leur 100^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Napierville demande l'autorisation d'installer un tricot graffiti, gracieuseté de leurs artisanes en façade de la Bibliothèque municipale et dans le Parc des Patriotes entre les 20 et 30 avril 2015 suivant lettre en date du 24 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE toutes les 650 municipalités où un Cercle de Fermières existe seront, au même moment décorées de couleurs vives pour commémorer leur 100^e anniversaire;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser le Cercle de Fermières de Napierville à installer un tricot graffiti sur la façade de la bibliothèque municipale ainsi qu'au Parc de la pointe des Patriotes entre le 20 et le 30 avril 2015.

ADOPTÉE

Résolution #734-2014 : Achat arbres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis une demande de financement dans le cadre du Fonds Vert de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en date du 8 octobre 2014 pour la plantation de 38 arbres;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement a été accordée suivant lettre en date du 6 novembre 2014 pour un montant de 1,710\$

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Vert Vallée-de-Haut-Saint-Laurent doit verser le paiement durant l'année 2014 étant donné l'abolition annoncée des CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE la Pépinière Rougemont a transmis une soumission pour l'achat de 13 tilleuls et 25 Thuya Smaragd à être plantés dans différents parc ainsi qu'au terrain de soccer au bout de la rue Poupart au montant de 2,120\$ plus les taxes;

Il est également résolu que lesdits arbres seront livrés au printemps dès que la température permettra la plantation.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'entérinée une dépense de 2,120\$ plus les taxes pour l'achat desdits arbres;

Il est également résolu de payer la facture de Pépinière Rougemont au montant de 2,437.48\$ taxes incluses pour ces achats suivant facture numéro 3352.

ADOPTÉE

Résolution #735-2014 : Don ou commandite: Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville (Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu) a fait une demande d'aide financière afin d'améliorer la qualité de vie des résidents des centres d'hébergement de notre CSSS.

CONSIDÉRANT QUE l'hôpital du Haut-Richelieu dessert, entre autres, la population de Napierville.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'octroyer la somme de 250\$ à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville pour l'année 2014.

ADOPTÉE

Résolution #736-2014 : Don ou commandite : Club Âge d'Or

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or de Napierville organise un souper de Noël qui aura lieu le 14 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE dans leur lettre datée du 12 novembre dernier un commandite est demandée à la Municipalité par l'achat de billets au coût de 25\$ pour ce souper;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'octroyer la somme de 100\$ au Club de l'Âge d'Or de Napierville représentant l'achat de 4 billets pour le souper de Noël du 14 décembre prochain.

ADOPTÉE

Résolution #737-2014 : Tarification salle Jean-Laurent Foucault

CONSIDÉRANT QU'aucune tarification n'a été déterminée pour la location de la salle Jean-Laurent Foucault lors de funérailles;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'établir une tarification;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de fixer le tarif à 50\$ pour la location de la salle Jean-Laurent Foucault lors de funérailles pour un citoyen de Napierville et de 100\$ pour un non-résident à compter de l'année 2015.

Il est également résolu que ce tarif soit indexé annuellement au même titre que les autres salles, soit 3%.

ADOPTÉE

Résolution #738-2014 : Retrait subvention aide à des établissements privés non résidentiels lors de construction ou agrandissement d'un bâtiment commercial ou de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait adoptée en 2009 un programme de subvention d'aide à des établissements privés non résidentiels lors de la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment commercial ou de services;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire investir pour offrir une aide financière à des familles et à des jeunes couples qui souhaitent acheter ou construire une première habitation sur le territoire de la Municipalité de Napierville.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de retirer la subvention d'aide à des établissements privés non résidentiels lors de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment commercial ou de services à compter du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE

Résolution #738-1-2014 : Registre public des déclarations des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE tout membre du conseil qui a reçu un don, une marque d'hospitalité tout autre avantage excédant 200\$ doit en faire la déclaration dans le registre public des déclarations;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale doit déposer au conseil, l'extrait du registre contenant ces déclarations;

Il est donc déclaré par la Directrice Générale, Madame Ginette L.Pruneau, qu'aucune déclaration n'a été faite au registre durant l'année 2014 par les membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

Varia :

Résolution #739-2014 : Comptes à payer : Les Éclairages CM3 inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de « Les Éclairages CM3 inc. » au montant de 23,827.25\$ pour l'achat de 105 luminaires DEL avec cellule photo électrique suivant facture numéro 75565.

ADOPTÉE

Période de questions :

Interventions de : Madame Lise Giroux et de Messieurs Serge Allaire, Guy Pomerleau, Jean Marier et Christian Bayeur.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Ginette L. Pruneau, dir. gén.& sec.-trés.

Résolution #740-2014 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de clore l'assemblée à 21h12.

ADOPTÉE

JACQUES DÉLISLE,
MAIRE

GINETTE L. PRUNEAU
DIR. GÉN.& SEC.-TRÉS.